

Volet B**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge

21368715

Déposé
22-11-2021

Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 24/11/2021 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0466165865

Nom(en entier) : **DENJA**

(en abrégé) :

Forme légale : Société privée à responsabilité limitée

Adresse complète du siège Rue de l'Abbaye 1
: 4040 Herstal**Objet de l'acte :** DEMISSIONS, NOMINATIONS, SIEGE SOCIAL

D'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 25 octobre 2021 de la srl DENJA ayant son siège social à 4040 Herstal, rue de l'Abbaye 1, inscrite à la banque carrefour des entreprises sous le numéro 0466.165.865, il résulte que les actionnaires ont pris à l'unanimité la décision suivante:

Ordre du jour

- 1/ Révocation - Nomination d'un administrateur
- 2/ Transfert du siège

Présence à la réunion

La société à responsabilité limitée "**VALA LOGISTIC**" ayant son siège social à 4040 Herstal, rue Jolet 37, immatriculée au registre des personnes morales sous le numéro Liège division Liège BE0759. 589.083.

Ici représentée, conformément à l'article 13 des statuts, par son administrateur unique, à savoir: Monsieur Gatien LALOUX, domicilié à 1325 Chaumont-Gistoux, rue Lahaut, 15.

Nommé à cette fonction aux termes de l'assemblée générale qui a immédiatement suivi l'acte constitutif de la société.

Propriétaire de la totalité des actions.

Rapport

La séance est déclarée ouverte à 15 heures,

Première résolution

L'assemblée générale décide :

- de révoquer de sa fonction d'administrateur Monsieur José PIRON
- nommer Monsieur VALENTE Silvano, domicilié à 9952 Drinklange (Grand Dûché du Luxembourg), Elwenterstross 26/01 en tant qu'administrateur de la société, à partir de ce jour et pour une durée indéterminée, qui accepte.

Son mandat sera non rémunéré

- nommer la société VALA LOGISTIC en tant qu'administrateur de la société, à partir de ce jour et pour une durée indéterminée, qui désigne comme représentant permanent Monsieur Gatien LALOUX, domicilié à 1325 Chaumont-Gistoux, rue Lahaut, 15 qui accepte.

Son mandat sera non rémunéré

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège de la société à 4040 Herstal, rue Jolet 37

La séance est levée à 16 heures 30, après lecture et signature du présent procès-verbal.

Pour extrait conforme

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type "Mention").